

# ECHIQUIER IMPACT

**rapport**  
annuel

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE - SICAV DE DROIT FRANÇAIS

<i>informations concernant les placements et la gestion</i> .....	<b>3</b>
<i>travaux du conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé</i> .....	<b>4</b>
<i>rapport sur le gouvernement d'entreprise</i> .....	<b>5</b>
<i>projet de texte des résolutions à soumettre à l'assemblée générale ordinaire</i> .....	<b>7</b>
<i>rapport du commissaire aux comptes</i> .....	<b>9</b>
<i>rapport spécial du commissaire aux comptes</i> .....	<b>13</b>
<i>comptes annuels agrégés</i> .....	<b>15</b>
<i>bilan</i> .....	<b>16</b>
<i>actif</i> .....	<b>16</b>
<i>passif</i> .....	<b>17</b>
<i>hors-bilan</i> .....	<b>18</b>
<i>compte de résultat</i> .....	<b>19</b>
<i>annexes</i> .....	<b>20</b>
<i>règles &amp; méthodes comptables</i> .....	<b>20</b>
<b>ECHIQUIER POSITIVE IMPACT EUROPE</b> .....	<b>21</b>
<b>ECHIQUIER CLIMATE IMPACT EUROPE</b> .....	<b>63</b>

<b>Commercialisateur</b>	LA FINANCIERE DE L'ECHIQUELIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
<b>Société de gestion</b>	LA FINANCIERE DE L'ECHIQUELIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
<b>Dépositaire et Conservateur</b>	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris.
<b>Centralisateur</b>	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris.
<b>Commissaire aux comptes</b>	MAZARS Tour Exaltis, 61, rue Henri Regnault - 92400 Courbevoie. Représenté par M. Gilles Dunand-Roux

# Informations concernant les placements et la gestion

La SICAV ECHIQUELIER IMPACT est un OPCVM à compartiments.

## Objectif de gestion

L'objectif de chacun des compartiments est défini dans leur prospectus.

La SICAV donne aux investisseurs le choix entre plusieurs compartiments ayant chacun un objectif d'investissement différent. Chaque compartiment constitue une masse d'avoirs distincte. Les actifs d'un compartiment déterminé ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce compartiment.

Au 31 décembre 2021, la SICAV ECHIQUELIER IMPACT comprenait 2 compartiments :

- ECHIQUELIER POSITIVE IMPACT EUROPE
- ECHIQUELIER CLIMATE IMPACT EUROPE

- 
- La valeur liquidative est disponible auprès de [www.lfde.com](http://www.lfde.com) ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : LA FINANCIERE DE L'ECHIQUELIER, 53, avenue d'Iéna - 75 116 Paris.
  - Date de création de la Sicav à compartiments : 15 décembre 2020.

**TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ**

Votre Conseil d'administration s'est réuni :

Le 28 janvier 2021 afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ;
2. Administration de la société (rémunération des membres du Conseil d'Administration, mandats exercés par les mandataires sociaux de la SICAV dans d'autres sociétés, conventions réglementées) ;
3. Rapport du Conseil sur l'activité de la société ;
4. Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
5. Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire (date et lieu de la réunion, projet de l'ordre du jour et projet de texte des résolutions) ;
6. Questions diverses - Pouvoirs.

Le 14 avril 2021 afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
2. Fusion-absorption du FCP Eres & Echiquier Actions dont la société de gestion est ERES Gestion par le compartiment Echiquier Positive Impact Europe ;
3. Regroupement d'actions A et AP du compartiment Echiquier Positive Impact Europe
4. Démission de Monsieur Ravanas de son mandat d'administrateur ;
5. Convocation de l'assemblée générale ;
6. Questions diverses – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Le 8 octobre 2021 afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du conseil ;
2. Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion absorption du FCP Eres & Echiquier actions dont la société de gestion est ERES gestion par le compartiment Echiquier positive impact Europe ;
3. Questions diverses - Pouvoirs.

Le 6 décembre 2021 afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
2. Mise en place et approbation du règlement intérieur ;
3. Modification de l'article 17 des statuts « réunions et délibérations du conseil » ;
4. Création du compartiment Echiquier Health Impact for all ;
5. Fusion-absorption du FCP Echiquier Health par le compartiment Echiquier Health Impact for all ;
6. Convocation de l'assemblée générale ;
7. Questions diverses – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la directive SFTR.

## RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### Choix des modalités d'exercice de la direction générale

Conformément à l'article L.225-51-1 alinéa 2 du Code de commerce, il revient au Conseil d'administration de choisir le mode de direction et d'administration générale de la SICAV, soit en dissociant les fonctions de Président et de Directeur général, soit au contraire en réunissant ces deux fonctions.

Le Conseil d'Administration lors de sa séance de décision du 16 octobre 2017 a décidé de conserver unies les fonctions de Président et de Directeur Général de la SICAV.

### LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTES SOCIETES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SICAV ECHIQUIER POSITIVE IMPACT DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

#### Nom : M Bertrand Merveille

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES
SICAV ECHIQUIER IMPACT	Président Directeur général délégué
FINANCIERE DE L'ECHIQUIER	Directeur général délégué

#### Nom : M Faty Dembele

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES
SICAV ECHIQUIER IMPACT	Administrateur

#### Nom : Mme Marie-Sophie L'Helias

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES
SICAV ECHIQUIER IMPACT	Administrateur
KERING SA	Administrateur
AFRICA 50 (Casablanca)	Administrateur
HERBALIFE LTD	Administrateur
AGENCE France Locale	Administrateur
LEADERXXCHANGE	Président
IMPACTXXCHANGE	Président
CHAMPLAIN	Président

#### Nom : M Thibault Couturier

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES
SICAV ECHIQUIER IMPACT	Administrateur
FONCIERE CHENELET	Membre du Conseil de Surveillance
CARDIF MULTI PLUS PERP	Membre du comité de surveillance

**Nom : M Antoine de Salins**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES
SICAV ECHQUIER IMPACT	Administrateur (représentant permanent de SPERARE)
SICAV PORTEURS D'ESPERANCE	Président du Conseil d'administration
SPERARE	Gérant
I CARE & CONSULT	DGD

**REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Nous vous informons qu'une rémunération a été versée aux administrateurs pour un montant total de 40.000€ (Soit un montant de 10 000€ par administrateur non salarié de la société de gestion) Aucune autre rémunération ni avantage de quelque nature que ce soit n'a été versé par la société aux mandataires sociaux durant l'exercice écoulé.

**CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Aucune convention visée par l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes en a préalablement été informé pour la constitution de ses rapports.

**DECLARATION – TABLEAU DES DELEGATIONS**

Conformément à la réglementation en vigueur, il est déclaré qu'au 31 décembre 2021 aucune délégation en cours de validité n'a été accordée par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2.

**RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES**

Le Conseil s'est assuré que les conditions du dialogue entre les « dirigeants », les « membres du Conseil » et les « actionnaires » ont été réunies avec, par exemple, une organisation de l'assemblée générale qui la rend matériellement accessible à tous.

À l'issue de l'assemblée générale, le Conseil s'est penché sur le résultat des votes.

**MEMBRES INDEPENDANTS**

Le Conseil a examiné au cas par cas la situation de chacun de ses membres au regard des critères d'indépendance énoncés au règlement intérieur de la SICAV.

**DUREE DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Conformément à l'article 14 des statuts de la SICAV : « Sous réserve des dispositions du dernier alinéa du présent article, la durée des fonctions des administrateurs est de trois années pour les premiers administrateurs et six années au plus pour les suivants, chaque année s'entendant de l'intervalle entre deux assemblées générales annuelles consécutives.

Nom de société	Durée du mandat
Bertrand Merveille	6 ans
Faty Dembele	6 ans
Marie-Sophie L'Helias	6 ans
Thibault Couturier	6 ans
Antoine de Salins	6 ans

**EVALUATION DES TRAVAUX DU CONSEIL**

Le président rend compte dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise que cette procédure a bien eu lieu.

## **PROJET DE TEXTE DES RÉSOLUTIONS À SOUMETTRE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

### **Première résolution**

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. Elle constate que le nombre d'actions du compartiment Echiquier climate impact Europe en circulation le 31 décembre 2021 s'établissait à :

- 53 994,3 sur l'action A (FR0013517273);
- 34 213,668 sur l'action F (FR0014000TH9);
- 7 054,976 sur l'action G (FR0013517281);
- 1 000 sur l'action I (FR0013517299).

Au 31 décembre 2020, l'actif net s'élevait à 49 348 529,55 euros contre 12 943 997,93 euros au terme de l'exercice antérieur.

Elle constate que le nombre d'actions du compartiment Echiquier positive impact Europe en circulation le 31 décembre 2021 s'établissait à :

- 944 783,526 sur l'action A (FR0010863688);
- 134 742,376 sur l'action G (FR0013299294);
- 105 249,869 sur l'action I (FR0013286911);
- 5 566 sur l'action J (FR0013392438) ;
- 100 279,878 sur l'action AP (FR0013348190).

Au 31 décembre 2021, l'actif net s'élevait à 482 178 882,94 euros contre 327 784 607,26 euros au terme de l'exercice antérieur.

En conséquence, les actionnaires donnent pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 quitus entier et sans réserve aux administrateurs de leur gestion pour cet exercice.

### **Deuxième résolution**

A titre liminaire, il est rappelé que, conformément aux statuts de la SICAV et à la réglementation en vigueur, les sommes distribuables sont constituées :

- i. du résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- ii. des plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées de moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Dans un premier temps, l'assemblée générale constate, qu'au terme de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

Les sommes distribuables afférentes au résultat du compartiment Echiquier climate impact Europe sont négatives et s'élèvent à : 288 184,41 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

#### **Pour la catégorie d'action A (FR0013517273) :**

- d'affecter au compte de capital - 58 216,56 euros,

#### **Pour la catégorie d'action F (FR0014000TH9) :**

- d'affecter au compte de capital 341 917,94 euros,

#### **Pour la catégorie d'action G (FR0013517281) :**

- d'affecter au compte de capital 22,46 euros,

#### **Pour la catégorie d'action I (FR0013517299) :**

- d'affecter au compte de capital 4 460,57 euros.

Les sommes distribuables afférentes au résultat du compartiment Echiquier positive impact Europe sont négatives et s'élèvent à : -2 012 654,95 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

#### **Pour la catégorie d'action A (FR0010863688) :**

- d'affecter au compte de capital -2 049 564,47 euros,

**Pour la catégorie d'action G (FR0013299294) :**

- d'affecter au compte de capital -34 329,12 euros,

**Pour la catégorie d'action I (FR0013286911) :**

- d'affecter au compte de capital 45 204,02 euros,

**Pour la catégorie d'action J (FR0013392438) :**

- d'affecter au compte de capital 26 034,62 euros.

L'assemblée générale constate ensuite, qu'au terme de l'exercice clos le 31 décembre 2021, les sommes distribuables afférentes au plus et moins nettes réalisées du compartiment Echiquier climate impact Europe s'élèvent à -448 607,21 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

**Pour la catégorie d'action A (FR0013517273) :**

- d'affecter au compte de capital -57 559,53 euros,

**Pour la catégorie d'action F (FR0014000TH9) :**

- d'affecter au compte de capital -372 613,16 euros,

**Pour la catégorie d'action G (FR0013517281) :**

- d'affecter au compte de capital -7 604,29 euros,

**Pour la catégorie d'action I (FR0013517299) :**

- d'affecter au compte de capital -10 830,23 euros.

L'assemblée générale constate ensuite, qu'au terme de l'exercice clos le 31 décembre 2021, les sommes distribuables afférentes au plus et moins nettes réalisées du compartiment Echiquier positive impact Europe s'élèvent à 40 449 587,58 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

**Pour la catégorie d'action A (FR0010863688) :**

- d'affecter au compte de capital 23 880 342,33 euros,

**Pour la catégorie d'action G (FR0013299294) :**

- d'affecter au compte de capital 1 824 989,12 euros,

**Pour la catégorie d'action I (FR0013286911)**

- d'affecter au compte de capital 13 900 429,08 euros,

**Pour la catégorie d'action J (FR0013392438) :**

- d'affecter au compte de capital 843 827,05 euros.

Par ailleurs, conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

### **Troisième résolution**

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce et statuant sur ce rapport, en approuve les conclusions.

### **Quatrième résolution**

L'assemblée générale, décide de fixer le montant global de la rémunération des administrateurs à 40 000 euros.

### **Cinquième Résolution**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente assemblée et du procès-verbal de celle-ci pour l'accomplissement des formalités légales.

# rapport du commissaire aux comptes

## SICAV ECHIQUEUR IMPACT

53, Avenue d'ENA  
75116 PARIS

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la SICAV ECHIQUEUR IMPACT,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels d'organisme de placement collectif constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) ECHIQUEUR IMPACT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les SICAV, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des OPC et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte évolutif qu'en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de l'existence dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le

contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

### Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

*Fait à Courbevoie, date de la signature électronique*

*Document authentifié et daté par signature électronique*



**Signature numérique de**  
**Gilles DUNAND-ROUX**  
Date : 2022.01.31  
11:57:44 +01'00'

Gilles DUNAND-ROUX

# rapport spécial du commissaire aux comptes

## SICAV ECHIQUEUR IMPACT

53, Avenue d'ENA  
75116 PARIS

### Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2021

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

## Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

## Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

*Fait à Courbevoie, date de la signature électronique*

*Document authentifié et daté par signature électronique*



Signature numérique de

Gilles DUNAND-ROUX

Date : 2022.01.31

11:56:53 +01'00'

Gilles DUNAND-ROUX

# comptes annuels agrégés

# BILANactif

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>526 040 207,21</b>	<b>313 117 726,09</b>
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	523 642 787,21	311 068 006,09
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 397 420,00	2 049 720,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>519 656,04</b>	<b>818 106,28</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	519 656,04	818 106,28
<b>Comptes financiers</b>	<b>5 177 262,90</b>	<b>27 354 162,29</b>
Liquidités	5 177 262,90	27 354 162,29
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>531 737 126,15</b>	<b>341 289 994,66</b>

# BILAN passif

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	493 250 902,66	337 883 429,83
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	40 000 980,37	5 257 551,86
• Résultat de l'exercice	-1 724 470,54	-2 412 376,50
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>531 527 412,49</b>	<b>340 728 605,19</b>
<b>Instruments financiers</b>	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>209 713,66</b>	<b>561 389,47</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	209 713,66	561 389,47
<b>Comptes financiers</b>	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>531 737 126,15</b>	<b>341 289 994,66</b>

# HORS-bilan

31.12.2021

31.12.2020

Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

# COMPTE de résultat

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1,92	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	4 466 034,18	1 674 260,70
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>4 466 036,10</b>	<b>1 674 260,70</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-78 010,27	-110 436,02
• Autres charges financières	-2 896,19	-1 306,73
<b>Total (II)</b>	<b>-80 906,46</b>	<b>-111 742,75</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>4 385 129,64</b>	<b>1 562 517,95</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-6 516 347,79	-3 473 852,32
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>-2 131 218,15</b>	<b>-1 911 334,37</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	406 747,61	-501 042,13
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>-1 724 470,54</b>	<b>-2 412 376,50</b>

# 1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

## **Covid-19 et incidence sur les comptes annuels :**

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

## **Informations communes aux compartiments**

### **Méthode retenue pour l'agrégation des comptes**

Les détentions d'un compartiment par un autre sont éliminées au bilan par réduction des postes « Parts d'OPC » et « Capital » à hauteur de la valeur des parts ou actions détenues.

### **Devise retenue pour l'agrégation des compartiments**

La comptabilité de la Sicav est effectuée en euro.

### **Devise de comptabilité et cours de change retenu pour l'agrégation des comptes**

Liste des compartiments	Devise de comptabilité	Agrégation : cours de change retenu
ECHIQUIER POSITIVE IMPACT EUROPE	EUR	
ECHIQUIER CLIMATE IMPACT EUROPE	EUR	

### **Compartiments ouverts et fermés au cours de l'exercice**

Liste des compartiments	Ouverture en date du :	Fermeture en date du :
ECHIQUIER POSITIVE IMPACT EUROPE	16/10/2017	
ECHIQUIER CLIMATE IMPACT EUROPE	15/12/2020	

### **Comptes annuels de chaque compartiment (\*)**

### **Rappel de l'orientation des placements et de la politique de gestion (\*)**

### **Règles et méthodes comptables (\*)**

### **Evénement intervenu au cours de l'exercice**

Néant.

### **Compléments d'information (\*)**

(\*) Nous vous invitons à vous reporter aux informations concernant chaque compartiment.

# ECHIQUIER POSITIVE IMPACT EUROPE

**rapport**  
annuel

COMPARTIMENT D'ECHIQUIER IMPACT

<b>Commercialisateur</b>	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
<b>Société de gestion</b>	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
<b>Dépositaire et conservateur</b>	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris.
<b>Centralisateur</b>	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris.
<b>Commissaire aux comptes</b>	MAZARS Exaltis - 61, rue Henri Regnault - 92075 Paris la Défense Cedex. Représenté par M Gilles Dunand-Roux
<b>Administrateurs</b>	Monsieur Thibault COUTURIER SPERARE représentée par Monsieur Antoine De Salins Madame Marie-Sophie L'HELIAS
<b>Président-directeur général</b>	Madame Maroussia ERMENEUX

# Informations concernant les placements et la gestion

## Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action J	Capitalisation	Capitalisation

## Objectif de gestion :

ECHIQUIER POSITIVE IMPACT EUROPE est un compartiment recherchant une performance nette de frais de gestion à long terme à travers l'exposition sur les marchés des actions européennes et au travers d'entreprises dont l'activité apporte des solutions aux enjeux du développement durable et se distinguant par la qualité de leur gouvernance et de leur politique sociale et environnementale (ESG).

L'objectif du compartiment est associé à une démarche extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et d'un score d'impact. Il s'agit pour l'équipe de gestion de chercher à minimiser les risques et à capter des opportunités en investissant dans des sociétés qui apportent des solutions aux enjeux du développement durable et qui possèdent de bonnes pratiques en matière sociale, environnementale et de gouvernance. Cet objectif extra financier est conforme aux dispositions de l'article 9 du Règlement SFDR.

L'objectif extra-financier vise également à faire progresser les entreprises sur leur contribution aux enjeux de développement durable et aux enjeux ESG, en engageant un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration précis et suivis dans le temps.

Aussi, l'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le compartiment ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le compartiment cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui répondent aux critères précis définis dans la stratégie de gestion.

**Indicateur de référence :**

Compte tenu de son objectif de gestion, il n'existe pas d'indicateur de référence pertinent pour la SICAV. L'indicateur sélectionné ci-dessous n'est donc pas représentatif du profil de risque supporté par la SICAV mais est un indicateur de comparaison a posteriori. La performance de la SICAV pourra être comparée avec l'indicateur de référence. Ce dernier, utilisé uniquement à titre indicatif, est représentatif de l'évolution des marchés des actions des pays les plus développés en Europe. Il est calculé en euros, dividendes réinvestis.

L'administrateur MSCI Limited de l'indice de référence MSCI EUROPE NR est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil de 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que la composition du portefeuille pourra s'éloigner sensiblement de celle de son indicateur de référence.

**Stratégie d'investissement :****1. Stratégies utilisées**

La gestion est orientée vers les marchés des actions de l'Union Européenne. Son exposition est en permanence comprise entre 60% et 100%.

ECHIQUIER POSITIVE IMPACT EUROPE applique trois filtres extra-financiers sur sa sélection de valeurs : après l'exclusion des secteurs et pratiques controversés, ces entreprises doivent respecter une note ESG minimum ainsi qu'un score minimum d'impact (mesurant la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable). Enfin, une sélection financière est appliquée aboutissant à la construction et la gestion du portefeuille.

L'univers d'investissement de départ du compartiment est constitué des valeurs européennes dont la capitalisation boursière est supérieure à 100 millions d'euros (soit environ 2300 valeurs).

La sélection des valeurs s'appuie d'abord sur des critères extra-financiers.

Après l'exclusion des secteurs et pratiques controversés, les deux filtres suivants sont appliqués :

**1) L'analyse ESG est effectuée pour chaque émetteur.**

Elle donne lieu à une notation qui permet d'approfondir notre connaissance des entreprises pour chercher à minimiser les risques et capturer les opportunités attachées à l'investissement. Cette notation est préalable à l'investissement.

La gouvernance et les politiques mises en place par les sociétés en matière d'environnement et de ressources humaines sont au cœur de cette analyse.

Les exemples d'indicateurs retenus pour chacun des critères E, S et G sont les suivants :

- Indicateurs environnementaux : politique environnementale et actions, résultats des plans d'action mis en place par l'entreprise, exposition des fournisseurs aux risques environnementaux, impact positif ou négatif des produits sur l'environnement.
- Indicateurs sociaux : attractivité de la marque employeur, fidélisation des employés, lutte contre la discrimination, protection des salariés, exposition des fournisseurs aux risques sociaux, relations avec la société civile.
- Indicateurs de gouvernance : compétence de l'équipe dirigeante, contre-pouvoirs, respect des actionnaires minoritaires, éthique des affaires.

La note ESG est basée sur 10 points et est attribuée à chaque émetteur. Celle-ci est composée de la façon suivante :

- Gouvernance : La note de Gouvernance représente environ 60% de la note ESG globale. Il s'agit d'un parti pris historique de La Financière de l'Echiquier qui attache depuis sa création une importance particulière à ce sujet.
- Environnement et Social : Les critères sociaux et environnementaux sont rassemblés en une note de Responsabilité.

Le calcul de celle-ci tient compte du type de société concernée :

- pour les valeurs industrielles : les critères sociaux et environnementaux sont équipondérés au sein de la note de Responsabilité.
- pour les valeurs de service : la note "Social" contribue à hauteur de 2/3 dans la note de "Responsabilité" tandis que la note "Environnement" représente 1/3 de la note de "Responsabilité".

La note ESG peut être réduite en cas de controverse significative. La note ESG minimale est fixée à 6,5/10 pour ce compartiment.

Une approche de sélectivité minimale de 20% est appliquée au filtre ESG.

**2) L'analyse de la contribution aux enjeux de développement durable est effectuée pour chaque émetteur.**

Elle est préalable à l'investissement. Elle donne lieu à un score (score Impact) qui permet d'approfondir notre connaissance des entreprises pour chercher à minimiser les risques et capturer les opportunités attachées à l'investissement dans les enjeux de développement durable. L'analyse de la contribution se fait au travers du chiffre d'affaires généré par les produits et services qui apportent des solutions aux enjeux de développement durable et par l'analyse des initiatives significatives que l'entreprise met en œuvre pour contribuer positivement à ces mêmes enjeux. L'équipe de gestion a décidé d'utiliser la grille de lecture des Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU pour évaluer ces critères.

Les exemples d'indicateurs retenus pour le score Impact sont :

- Mesure du chiffre d'affaires : pourcentage du chiffre d'affaires que l'entreprise réalise via des produits ou services qui apportent une contribution nette positive à un ou plusieurs ODD : produits et services de santé, services liés à l'éducation, solutions d'économies et d'accès à l'eau, production d'énergies renouvelables, solutions d'efficacité énergétique, outils de productivité, services permettant la digitalisation, services de mobilité durable, solutions de réduction du CO<sub>2</sub>, produits éco- conçus, solutions de cybersécurité.
- Analyse des initiatives significatives en faveur des ODD : stratégie d'accessibilité des produits, couverture santé généralisée à tous les salariés, féminisation des effectifs et des organes de direction, politique d'utilisation d'énergies renouvelables, indicateurs de santé et sécurité des salariés en baisse, création d'emplois, diminution des intensités carbone, eau, déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire, recyclage du plastique, collaborations majeures en faveur des ODD.

Le score Impact est basé sur 100 points et est attribué à chaque émetteur. Celui-ci est composé de la moyenne des deux scores suivants :

- Score Solutions : 1 point est attribué par pourcent de chiffre d'affaires qui contribue positivement et 1 point est retranché par pourcent de chiffre d'affaires qui contribue négativement.
- Score Initiatives : des points sont attribués pour chaque initiative significative qui contribue positivement aux ODD. Des points sont retranchés dans le cas de contributions négatives.

Le score ODD minimal est fixé à ( 25/100.)

ECHIQUIER POSITIVE IMPACT EUROPE s'attache à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans son univers d'investissement (approche « best in universe ») qui sont les valeurs européennes de toutes tailles de capitalisation boursière ayant fait l'objet d'une notation ESG. A noter que cette approche peut induire un biais sectoriel par rapport à l'indice de référence (sur ou sous-représentation de certains secteurs).

De plus, l'équipe de gestion vérifie que l'entreprise s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de ses pratiques en fixant avec elle des axes de progrès suivis régulièrement sur sa contribution aux enjeux de développement durable et sur le plan ESG.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le compartiment ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le compartiment cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui répondent aux critères précis définis ci-dessus.

Le taux de notation ESG et impact des entreprises en portefeuille devra toujours être égal à 100%.

Dans le cas où une entreprise verrait sa note ESG ou son score Impact baisser en dessous du minimum requis par la société de gestion pour le compartiment, la position sur l'émetteur serait cédée dans le meilleur intérêt des actionnaires.

Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans le compartiment et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence de La Financière de l'Echiquier disponible sur le site internet [www.lfde.com](http://www.lfde.com).

La sélection finale des valeurs s'appuie sur des critères financiers.

ECHIQUIER POSITIVE IMPACT EUROPE met en oeuvre une gestion active et discrétionnaire qui s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres « stock picking » obtenue au travers de la mise en oeuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le compartiment investit.

Une analyse fondamentale de chaque dossier est mise en oeuvre, et porte notamment sur plusieurs critères que sont notamment :

- la qualité de sa structure financière,
- la visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise,
- les perspectives de croissance de son métier,
- et les opportunités de valorisation sur le titre.

En fonction des convictions du gérant, la construction du portefeuille peut conduire à un portefeuille concentré (moins de 50 valeurs).

Enfin dans le cadre de la gestion de trésorerie, le compartiment se réserve la possibilité d'investir :

- en titres de créances négociables réputés « investment grade » à hauteur de 10 % maximum de l'actif net.
- en actions ou parts d'OPCVM français et/ou européens et en actions ou parts de fonds d'investissement à vocation générale dans la limite de 10 % de son actif net.

## **2. Les actifs (hors dérivés)**

### **a) Les actions :**

Pour atteindre son objectif de gestion, et afin de permettre l'éligibilité du compartiment au PEA, celui-ci est investi à hauteur de 75 % minimum en actions européennes.

L'exposition au risque de change pour des devises autres que celles de la zone euro ou de l'Union européenne pourra atteindre 25%. L'exposition aux risques de marché autres que ceux de l'Union européenne pourra atteindre 25%.

L'exposition maximale aux petites et moyennes capitalisations sera de 60%.

### b) Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Dans la limite de 10 %, le compartiment peut investir :

- dans des titres de créances négociables. L'échéance maximum des titres de créances utilisés dans le cadre de la gestion de la trésorerie de la SICAV sera de 5 ans. Les titres court terme ainsi utilisés bénéficient d'une notation Standard & Poor's court terme « Investment grade » -ou notation équivalente dans une autre agence de notation.
- dans des titres obligataires. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à la qualité de crédit des entreprises émettant ces titres. Les titres concernés sont des titres réputés « Investment grade » à savoir notés au minimum BBB- par Standard & Poor's ou équivalent ou considérés comme tels par l'équipe de gestion. La maturité maximum des titres obligataires est de 10 ans. La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés.

Lors de l'acquisition et du suivi en cours de vie des titres, l'appréciation du risque de crédit repose sur la recherche et l'analyse interne de La Financière de l'Echiquier ainsi que sur les notations proposées par les agences.

Les notations mentionnées ci-dessus sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être légèrement modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

### **3. Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs**

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en actions d'OPCVM français et/ou européens et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF. La SICAV peut investir dans des OPC de la société de gestion ou d'une société liée.

### **4. Instruments dérivés**

Néant.

### **5. Titres intégrant des dérivés**

Le gérant pourra investir sur des titres intégrant des dérivés (warrants, bon de souscription, obligations convertibles, etc...) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré. Aucune contrainte de notation ne s'applique aux obligations convertibles.

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisation), change, titres et valeurs mobilières assimilés ou indices dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Le recours à des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, sera justifié notamment par la volonté du gérant d'optimiser la couverture ou, le cas échéant, la dynamisation du portefeuille en réduisant le coût lié à l'utilisation de ces instruments financiers afin d'atteindre l'objectif de gestion.

Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne pourra dépasser plus de 10% de l'actif net.

Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat.

### **6. Dépôts**

Néant.

### **7. Emprunt d'espèces**

Le compartiment de la SICAV peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, la SICAV peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ...) dans la limite de 10%.

### **8. Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres**

Néant.

### **Profil de risque :**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

### **Risque de perte en capital :**

La perte en capital se produit lors de la vente d'une action à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

### **Risque actions :**

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

### **Risque de change :**

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

### **Risque de gestion discrétionnaire :**

Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

### **Risque de taux :**

La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

### **Risque de crédit :**

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

**Risque de durabilité ou risque lié à l'investissement durable :** Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance durable (par exemple, le changement climatique, la santé et la sécurité, les entreprises qui ne respectent pas les règles, telles que des sanctions pénales graves, etc.) qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement de l'OPCVM, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

### **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

#### **Souscripteurs concernés :**

- Action A : Tous souscripteurs

- Action G : Réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers

- Action I : Réservée aux investisseurs institutionnels

- Action J : Réservée aux investisseurs institutionnels

#### **Profil de l'investisseur type :**

Le compartiment s'adresse à des personnes physiques ou des investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention d'actions d'une telle SICAV, risque élevé dû à l'investissement en actions européennes.

ECHQUIER POSITIVE IMPACT EUROPE peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes.

ECHQUIER POSITIVE IMPACT EUROPE peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier.

Le compartiment se réserve la possibilité d'investir dans des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ECHQUIER POSITIVE IMPACT EUROPE dépend de la situation personnelle de l'actionnaire. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de la SICAV.

#### **Durée de placement recommandée**

Supérieure à 5 ans.

#### **Indications sur le régime fiscal :**

Le prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) d'un compartiment de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'action(s) de compartiments de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'action(s) de compartiments de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat d'action(s) d'un compartiment de la SICAV.

La SICAV propose au travers des différents compartiments des actions de capitalisation, il est recommandé à chaque investisseur de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans son pays de résidence, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas ...). Les règles applicables aux investisseurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la réglementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les investisseurs pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les investisseurs à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les investisseurs sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les investisseurs pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

***Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.***

- *La valeur liquidative du compartiment est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet [www.lfde.com](http://www.lfde.com) ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.*
- *Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 17 novembre 2020.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 5 mars 2010.*
- *Date de création de la Sicav : 15 décembre 2020.*
- *Date de création du compartiment : 16 octobre 2017.*

# rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2021 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2021. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion de la Sicav durant cet exercice.

Les marchés terminent l'année 2021 sur leurs plus hauts niveaux, alors qu'ils estiment que la crise sanitaire toucherait à sa fin avec le variant Omicron. L'économie européenne confirme son rebond cette année malgré des secteurs toujours lourdement touchés par la pandémie ce qui entraîne notamment le retour de l'inflation. Tout au long de l'année, la volonté des banques centrales de vouloir remonter progressivement les taux, notamment aux Etats-Unis, a contribué à de nombreuses rotations sectorielles d'une violence rarement vue dans le passé.

Sur l'ensemble de l'année, Echiquier Positive Impact Europe gagne +16.45% (+17.67% pour la part I) contre +25.21% pour le MSCI EUROPE NR soit une sous-performance de 876 bps, en quasi-totalité enregistrée au premier trimestre. Cette sous-performance s'explique par plusieurs facteurs. D'abord, l'ADN impact et ESG rend le fonds absent des secteurs qui ont le plus progressé cette année tels que les banques, les énergies fossiles, le luxe ou encore les matériaux polluants, et la stratégie rend également le fonds très exposé aux solutions environnementales dont les énergies renouvelables qui ont particulièrement soufferts cette année. Ensuite, la performance a également été pénalisée par quelques parcours décevants tels que GN STORE NORD (-82 bps), UMICORE (-76 bps), ALSTOM (-59 bps) ou encore WORLDLINE (-51 bps). Enfin, cette sous-performance fait suite à une année 2020 exceptionnelle pour le fonds avec près de 20% de surperformance, entraînant un rééquilibrage naturel des performances des valeurs en portefeuille l'année qui suit.

Malgré les nombreuses rotations factorielles et la philosophie de gestion moins au goût du marché, de beaux parcours boursiers sont à souligner : NOVO NORDISK (+262 bps), ASML (+172 bps), DSM (+163 bps) ou encore SCHNEIDER ELECTRIC (+160 bps).

## Performances parts vs Indice

FR0010863688	ECHIQUIER POSITIVE IMPACT EUROPE A	16,385%	25,129%
FR0013286911	ECHIQUIER POSITIVE IMPACT EUROPE I	17,321%	25,129%
FR0013299294	ECHIQUIER POSITIVE IMPACT EUROPE G	17,087%	25,129%
FR0013348190	ECHIQUIER POSITIVE IMPACT EUROPE AP		17,453%
FR0013392438	ECHIQUIER POSITIVE IMPACT EUROPE J	17,614%	25,129%

## Mouvements principaux :

**Achats :** ADIDAS (DE000A1EWW0) - ESKER (FR0000035818)

**Ventes :** LEGRAND (FR0010307819) – PHILIPS (NL0000009538)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR

## Renseignements réglementaires :

- Votre OPC n'a pas d'engagement sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC ne détient pas des parts d'OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées.

## Présentation de notre politique générale :

Depuis 2007, La Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions La Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation.

Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

### **Politique ESG :**

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

<https://www.lfde.com/la-societe/investissement-responsable/>

### **Politique d'exécution des ordres :**

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

- 1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution
- 2 - aide à la rencontre des entreprises
- 3 - le bon dénouement des opérations
- 4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par La Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

### **Politique de vote :**

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Suite à la transposition de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (ou « Directive OPCVM 5 »), l'ESMA a adopté le 31 mars 2016, ses orientations sur les dispositions relatives à la rémunération des gérants d'OPCVM. Les orientations s'appliquent aux sociétés de gestion d'OPCVM à compter du 1er janvier 2017, pour les bonus payés en 2018.

Dans ce cadre, LFDE a mis à jour sa politique de rémunération. La Financière de l'Echiquier a adapté sa politique de rémunération sur la composante variable, afin de permettre une gestion saine et efficace des risques mais également de permettre un contrôle des comportements des collaborateurs exposés dans leur fonction, à la prise de risque.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des investisseurs dans ces OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération a été mise en place afin de :

- supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ;
- supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché dans lequel elle opère ;
- assurer l'attractivité, le développement et la conservation d'employés motivés et qualifiés.

Le personnel de LFDE perçoit une rémunération comprenant une composante fixe et une composante variable, dûment équilibrées, faisant l'objet d'un examen annuel et basées sur la performance individuelle ou collective. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par les Administrateurs de la Société de Gestion. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : [www.lfde.com](http://www.lfde.com). Une copie manuscrite de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

**Données 2021 :**

En Poste			Différé	
Nombre de Brut annuel 2021	Somme de Brut annuel 2021 (12 mois)	Somme de Bonus 2021 (versé 01/2022) Estimé	Nb	Mtt variable différé
111	7 597 560	3 746 000		
30	4 225 000	5 489 000		
<b>141</b>	<b>11 822 560</b>	<b>9 235 000</b>	dont => 12,00	1 887 500

*brut annuel sans prorata de durée*

**LEI de l'OPC :** 969500MLEM89WPLKT638

L'OPC promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 dit "Règlement SFDR"

Les objectifs extra-financiers de l'OPC consistent dans le cadre de la gestion du fonds à :

- Mener une analyse ESG sur les émetteurs (minimum 90% de l'actif net)
- Mener une approche d'exclusion basée sur des exclusions sectorielles et normatives
- Mettre en œuvre un filtre basé sur des convictions ESG (existence d'une note minimum, 6,5/10 pour ce fonds)
- Disposer d'un taux de sélectivité (réduction de l'univers d'investissement) > 20%. L'univers d'investissement de départ de l'OPC est constitué des valeurs européennes dont la capitalisation boursière est supérieure à 100 millions d'euros (soit environ 2300 valeurs)

De plus, l'équipe de gestion prend en compte les principales incidences négatives en matière de durabilité dans ses décisions d'investissement.

La note ESG est sur 10 et est attribuée à chaque émetteur.

Celle-ci est composée de la façon suivante :

- **Gouvernance :** La note de Gouvernance représente environ 60% de la note ESG globale. Il s'agit d'un parti pris historique de La Financière de l'Echiquier qui attache depuis sa création une importance particulière à ce sujet.
- **Environnement et Social :** Les critères sociaux et environnementaux sont rassemblés en une note de Responsabilité. Le calcul de celle-ci tient compte du type de société concernée :
  - pour les valeurs industrielles : les critères sociaux et environnementaux sont équipondérés au sein de la note de Responsabilité.
  - pour les valeurs de service : la note "Social" contribue à hauteur de 2/3 dans la note de "Responsabilité" tandis que la note "Environnement" représente 1/3 de la note de "Responsabilité".

De plus, l'équipe de mène une analyse de la contribution aux enjeux de développement pour chaque émetteur. Elle est préalable à l'investissement. Elle donne lieu à un score (score Impact) Cette analyse se fait au travers du chiffre d'affaires généré par les produits et services qui apportent des solutions aux enjeux de développement durable et par l'analyse des initiatives significatives que l'entreprise met en œuvre pour contribuer positivement à ces mêmes enjeux. L'équipe de gestion a décidé d'utiliser la grille de lecture des Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU pour évaluer ces critères.

Les exemples d'indicateurs retenus pour le score Impact sont :

- **Mesure du chiffre d'affaires :** pourcentage du chiffre d'affaires que l'entreprise réalise via des produits ou services qui apportent une contribution nette positive à un ou plusieurs ODD : produits et services de santé, services liés à l'éducation, solutions d'économies et d'accès à l'eau, production d'énergies renouvelables, solutions d'efficacité énergétique, outils de productivité, services permettant la digitalisation, services de mobilité durable, solutions de réduction du CO2, produits écoconçus, solutions de cybersécurité.
- **Analyse des initiatives significatives en faveur des ODD :** stratégie d'accessibilité des produits, couverture santé généralisée à tous les salariés, féminisation des effectifs et des organes de direction, politique d'utilisation d'énergies renouvelables, indicateurs de santé et sécurité des salariés en baisse, création d'emplois, diminution des intensités carbone, eau, déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire, recyclage du plastique, collaborations majeures en faveur des ODD.

Le score Impact est basé sur 100 points et est attribué à chaque émetteur. Celui-ci est composé de la moyenne des deux scores suivants :

- **Score Solutions :** 1 point est attribué par pourcent de chiffre d'affaires qui contribue positivement et 1 point est retranché par pourcent de chiffre d'affaires qui contribue négativement.
- **Score Initiatives :** des points sont attribués pour chaque initiative significative qui contribue positivement aux ODD. Des points sont retranchés dans le cas de contributions négatives. Le score ODD minimal est fixé à 25/100.

Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans l'OPC et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence de La Financière de l'Echiquier disponible sur le site internet [www.lfde.com](http://www.lfde.com).

Au 31 décembre 2021, la note globale du portefeuille est de 7,4/10. Elle était de 7,3/10 au 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2021, le taux de sélectivité a été de 76,4%, il était de 59,7% au 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2021, le score ODD a été de 61/100, il était de 65/100 au 31 décembre 2020.

Au cours de l'exercice, ces données ont évolué de la manière suivante

	<b>Notation ESG</b>	<b>Taux sélectivité</b>	<b>Score Impact</b>
31/12/2020	7,3/10	59,7%	65/100
31/03/2021	7,4/10	75%	65/100
30/06/2021	7,3/10	75,30%	62/100
30/09/2021	7,3/10	73,10%	62/100
31/12/2021	7,4/10	76,40%	61/100

Au 31 décembre 2021, les investissements réalisés dans l'OPC sont alignés à hauteur de % avec les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental (Taxonomie).

# comptes annuels

# BILANactif

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>477 887 373,70</b>	<b>301 242 183,38</b>
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	475 489 953,70	299 192 463,38
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 397 420,00	2 049 720,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>519 443,21</b>	<b>818 106,28</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	519 443,21	818 106,28
<b>Comptes financiers</b>	<b>3 972 332,73</b>	<b>26 284 879,48</b>
Liquidités	3 972 332,73	26 284 879,48
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>482 379 149,64</b>	<b>328 345 169,14</b>

# BILAN passif

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	443 741 950,31	324 909 961,01
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	40 449 587,58	5 283 759,22
• Résultat de l'exercice	-2 012 654,95	-2 409 112,97
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>482 178 882,94</b>	<b>327 784 607,26</b>
<b>Instruments financiers</b>	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>200 266,70</b>	<b>560 561,88</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	200 266,70	560 561,88
<b>Comptes financiers</b>	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>482 379 149,64</b>	<b>328 345 169,14</b>

# HORS-bilan

31.12.2021

31.12.2020

Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

# COMPTE de résultat

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1,92	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	4 121 677,26	1 673 194,65
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>4 121 679,18</b>	<b>1 673 194,65</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-71 798,96	-110 436,02
• Autres charges financières	-2 786,17	-1 306,73
<b>Total (II)</b>	<b>-74 585,13</b>	<b>-111 742,75</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>4 047 094,05</b>	<b>1 561 451,90</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-6 282 321,38	-3 469 590,14
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>-2 235 227,33</b>	<b>-1 908 138,24</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	222 572,38	-500 974,73
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>-2 012 654,95</b>	<b>-2 409 112,97</b>

# 1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

## **Covid-19 et incidence sur les comptes annuels :**

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

## **Règles d'évaluation des actifs**

### **a) Méthode d'évaluation**

- Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.
- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.
- Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
- Les contrats :

Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.

- La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
- La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
- Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

### **b) Modalités pratiques**

Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Bloomberg en fonction de leur place de cotation :



Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Commission de surperformance	Actif net	Action A 15% TTC de la surperformance de l'OPC, nette de frais de gestion fixes, par rapport à la performance de son indice de référence sous réserve que la performance de l'OPC soit positive
		Action G Néant
		Action I Néant
		Action J 15% TTC de la surperformance de l'OPC, nette de frais de gestion fixes, par rapport à la performance de son indice de référence sous réserve que la performance de l'OPC soit positive

(\*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392%. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Une partie des frais de gestion est reversée à la Fondation Groupe Primonial sous l'égide de la Fondation de France.

La répartition est portée à la connaissance du Conseil d'Administration de la SICAV et tout investisseur peut demander une information plus détaillée à La Financière de l'Echiquier.

Le don réalisé au profit de cette fondation peut offrir à la société de gestion un droit à une exonération fiscale.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier sont imputées au compartiment.

En sus des frais ci-dessus, d'autres frais peuvent être supportés par le compartiment dans certaines circonstances tels que des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, sous réserve que ces frais soient systématiquement inférieurs aux montants recouverts.

De plus, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au compartiment. Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

**Modalités de calcul de la commission de surperformance de l'action J jusqu'au 31 décembre 2021 :**

Des frais de gestion variables seront prélevés au profit de la société de gestion selon les modalités suivantes :

- 15% TTC de la sur-performance au delà de l'indicateur de référence
- La provision de frais de gestion variables est ajustée à l'occasion de chaque calcul de la valeur liquidative, sur la base de 15% TTC de la sur-performance du l'OPC par rapport à l'indice. Dans le cas d'une sous-performance de l'OPC par rapport à l'indice, cette provision est réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations. Le calcul de la sur-performance sera effectué pour la première fois à compter du 31/12/2018, par prise en compte d'une valeur liquidative de référence arrêtée à cette même date.

- La période de référence pour le calcul de la commission de surperformance est l'exercice social.
- Le prélèvement des frais de gestion variables par la société de gestion est effectué annuellement, le dernier jour de bourse ouvré du mois de décembre de chaque année. Les frais de gestion variables sont imputables uniquement si la valeur liquidative de fin d'exercice est supérieure au nominal d'origine pour le premier exercice, à la valeur liquidative de début d'exercice pour les exercices comptables suivants.
- En cas de rachat d'actions, s'il y a une provision pour frais de gestion variables, la partie proportionnelle aux actions remboursées est versée à la société de gestion.

La méthodologie appliquée pour le calcul des commissions de surperformance s'appuie sur la méthode de calcul de « l'actif fictif » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que le compartiment original, incrémenté de la performance de l'indice choisi. Cet actif fictif est ensuite comparé à la performance de l'actif réel du compartiment. La différence entre les deux actifs donne donc la surperformance du compartiment par rapport à son indice.

### **Modalités de calcul de la commission de surperformance de l'action J à compter du 1er janvier 2022 :**

#### Période de cristallisation de la commission de surperformance

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant, doit être payée à la société de gestion est de douze mois, du 1er janvier au 31 décembre.

#### Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'Indicateur de Référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans.

#### Indicateur de Référence

MSCI Europe Net Return

#### Méthode de calcul

La commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative.

La provision de commission de surperformance est ajustée à l'occasion de chaque calcul de la valeur liquidative, sur la base de 15% TTC de la surperformance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, sous réserve que la performance de l'OPC soit positive (la valeur liquidative est supérieure à la valeur liquidative de début de période).

Dans le cas d'une sous-performance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, cette provision est réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations existantes.

La méthodologie appliquée pour le calcul de la commission de surperformance s'appuie sur la méthode de calcul de « l'actif fictif » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que l'OPC original, incrémenté de la performance de l'Indicateur de Référence. Cet actif fictif est ensuite comparé à la performance de l'actif réel de l'OPC. La différence entre les deux actifs donne donc la surperformance de l'OPC par rapport à son Indicateur de Référence.

#### Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive de l'OPC, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre.

En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période de cristallisation avec en parallèle une performance négative de l'OPC, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période de cristallisation démarre.

En cas de sous-performance de l'OPC par rapport à son indice de référence à l'issue de la période de cristallisation aucune commission n'est perçue et la période de cristallisation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence).

En cas de rachat d'actions/parts, s'il y a une provision pour commission de surperformance, la partie proportionnelle aux actions/parts remboursées est versée à la société de gestion.

**Exemples**

Premier cas : l'OPC surperforme son indice sur chaque période de cristallisation.

Sur chaque période de cristallisation, des commissions vont être prélevées et chaque période de cristallisation sera de 12 mois.

Deuxième cas :

En fonction des périodes de cristallisation le fonds sous-performe ou surperforme son indice :

	Exercice 1	Exercice 2	Exercice 3	Exercice 4	Exercice 5
Performance OPC	+ 3%	+ 1%	+ 2 %	- 4%	+ 6%
Performance indice	+ 1%	+ 5%	- 1 %	- 7%	+ 1%
Surperformance	+ 2%	- 4%	+ 3%	+ 3%	+ 5%
Surperformance cumulée			- 1%	+ 2%	+ 5%
Commission	15% x 2 %	0	0	0	15% x 5%
Période de référence	=====>	=====>	=====>	=====>	=====>

Calculs simplifiés aux fins d'illustration de la méthode.

**Devise de comptabilité**

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

**Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires**

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

**Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires** *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

**Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application**

Néant.

**Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**

Néant.

**Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions**

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action J	Capitalisation	Capitalisation



# 2 évolutionactif net

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>327 784 607,26</b>	<b>153 732 407,15</b>
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	284 007 105,71	213 593 845,27
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-191 409 563,28	-82 124 010,28
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	42 177 409,56	11 088 159,82
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-6 249 511,15	-5 800 226,98
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-767 536,27	-505 163,91
Différences de change	4 072 801,10	-987 600,36
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	24 798 654,49	40 695 334,79
- Différence d'estimation exercice N	82 899 952,16	58 101 297,67
- Différence d'estimation exercice N-1	58 101 297,67	17 405 962,88
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-2 235 227,33	-1 908 138,24
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	*142,85	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>482 178 882,94</b>	<b>327 784 607,26</b>

\* Ajustement soultte fusion / absorption FR0011787431

# 3 compléments d'information

## 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

### 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	3 972 332,73
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	3 972 332,73	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

### 3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	GBP	DKK	SEK	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	62 930 395,74	39 671 771,61	16 977 763,32	41 983 050,96
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	32 102,02	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

### 3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>	<b>519 443,21</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Souscriptions à recevoir	484 213,11
Coupons à recevoir	32 102,02
Somme à payer	3 128,08
-	-
-	-
Autres opérations	-
<b>Dettes</b>	<b>200 266,70</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnés	107 576,45
Rachat à payer	65 581,53
Débiteurs et créiteurs divers	27 108,72
-	-
-	-
Autres opérations	-

**3.6. Capitaux propres**

Catégorie d'action émise / rachatée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action A / FR0010863688	678 402,593	182 303 896,49	478 531,852	130 071 999,62
Action G / FR0013299294	33 667,909	4 338 689,31	133 947,787	18 120 260,40
Action I / FR0013286911	96 593,832	14 408 788,00	118 438,573	17 217 929,00
Action J / FR0013392438	54 734,888	82 955 731,91	18 235,422	25 999 374,26
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010863688		3 336,23		-
Action G / FR0013299294		-		-
Action I / FR0013286911		-		-
Action J / FR0013392438		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010863688		3 336,23		-
Action G / FR0013299294		-		-
Action I / FR0013286911		-		-
Action J / FR0013392438		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010863688		-		-
Action G / FR0013299294		-		-
Action I / FR0013286911		-		-
Action J / FR0013392438		-		-

**3.7. Frais de gestion**

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
---	---

Catégorie d'action :

Action A / FR0010863688	1,80
Action G / FR0013299294	1,20
Action I / FR0013286911	1,00
Action J / FR0013392438	0,75
Action AP / FR0013348190	2,39

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
--	---------

Catégorie d'action :

Action A / FR0010863688	28 074,70
Action G / FR0013299294	-
Action I / FR0013286911	-
Action J / FR0013392438	-

Rétrocession de frais de gestion :

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

**3.8. Engagements reçus et donnés**

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....néant

**3.9. Autres informations**

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc 2 397 420,00

- autres instruments financiers -

**3.10. Tableau d'affectation du résultat** *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	31.12.2021	31.12.2020
<b>Affectation du résultat</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-2 012 654,95	-2 409 112,97
<b>Total</b>	<b>-2 012 654,95</b>	<b>-2 409 112,97</b>

Action A / FR0010863688	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-2 049 564,47	-1 825 638,48
<b>Total</b>	<b>-2 049 564,47</b>	<b>-1 825 638,48</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

Action G / FR0013299294	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-34 329,12	-90 177,19
<b>Total</b>	<b>-34 329,12</b>	<b>-90 177,19</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

Action I / FR0013286911	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	45 204,02	-222 487,31
<b>Total</b>	<b>45 204,02</b>	<b>-222 487,31</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

Action J / FR0013392438	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	26 034,62	-85 207,08
<b>Total</b>	<b>26 034,62</b>	<b>-85 207,08</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

Action AP / FR0013348190	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-185 602,91
<b>Total</b>	-	<b>-185 602,91</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

**3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes***(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	31.12.2021	31.12.2020
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	40 449 587,58	5 283 759,22
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>40 449 587,58</b>	<b>5 283 759,22</b>

Action A / FR0010863688	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	23 880 342,33	3 104 485,07
<b>Total</b>	<b>23 880 342,33</b>	<b>3 104 485,07</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action G / FR0013299294	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1 824 989,12	348 348,55
<b>Total</b>	<b>1 824 989,12</b>	<b>348 348,55</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action I / FR0013286911	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	13 900 429,08	1 489 547,79
<b>Total</b>	<b>13 900 429,08</b>	<b>1 489 547,79</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action J / FR0013392438	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	843 827,05	138 238,84
<b>Total</b>	<b>843 827,05</b>	<b>138 238,84</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action AP / FR0013348190	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	203 138,97
<b>Total</b>	-	<b>203 138,97</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

### 3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 16 octobre 2017.

Devise					
EUR	<b>31.12.2021</b>	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017
<b>Actif net</b>	<b>482 178 882,94</b>	327 784 607,26	153 732 407,15	68 024 312,20	25 155 741,68

Action A / FR0010863688	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>31.12.2021</b>	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>944 783,526</b>	744 912,785	377 452,503	296 267,239	104 597,946
<b>Valeur liquidative</b>	<b>300,68</b>	258,35	222,44	167,39	193,65
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>23,10</b>	1,71	-3,37	-4,42	2,78

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action G / FR0013299294	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>31.12.2021</b>	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>134 742,376</b>	156 587,117	24 846,005	10 428,252	4 800
<b>Valeur liquidative</b>	<b>161,72</b>	138,12	118,22	88,43	984,81
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>13,28</b>	1,64	-1,15	-1,71	-3,15

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

## ECHIQUIER POSITIVE IMPACT EUROPE

Action I / FR0013286911	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>31.12.2021</b>	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>105 249,869</b>	68 750,403	55 710,34	20 399,124	-
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1 579,09</b>	1 345,96	1 149,61	858,22	-
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>132,50</b>	18,42	-9,12	-14,68	-

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action J / FR0013392438	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>31.12.2021</b>	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>5 566</b>	5 566	1	1	-
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1 815,65</b>	1 543,74	1 329,36	1 000,00	-
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>156,28</b>	9,52	-19,75	-	-

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action AP / FR0013348190	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	31.12.2016
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>100 279,878</b>	25 658,441	1	1 702,776	-
<b>Valeur liquidative</b>	<b>125,37</b>	108,59	82,38	101,68	-
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>0,17</b>	-2,37	-2,97	-0,20	-

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

# 4 inventaire au 31.12.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
NL0000852564	AALBERTS BR BEARER SHS	PROPRE	267 268,00	15 571 033,68	EUR	3,23
NL0009767532	ACCELL GROUP NV	PROPRE	240 506,00	11 544 288,00	EUR	2,39
NO0010844038	ADEVINTA ASA RG REGISTERED SHS	PROPRE	593 562,00	6 943 457,19	NOK	1,44
DE000A1EWWW0	ADIDAS NOM	PROPRE	51 636,00	13 074 235,20	EUR	2,71
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	99 785,00	15 299 036,20	EUR	3,17
DE0008404005	ALLIANZ SE-NOM	PROPRE	77 890,00	16 173 858,50	EUR	3,35
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	24 265,00	17 148 075,50	EUR	3,56
GB0009895292	ASTRAZENECA PLC	PROPRE	128 991,00	13 333 459,17	GBP	2,77
IT0005331019	CAREL INDUSTRIES S P A	PROPRE	448 183,00	11 921 667,80	EUR	2,47
ES0105066007	CELLNEX TELECOM S.A.	PROPRE	284 487,00	14 560 044,66	EUR	3,02
DK0060227585	CHR. HANSEN HOLDING A/S	PROPRE	130 144,00	9 019 014,90	DKK	1,87
DE0006062144	COVESTRO AG	PROPRE	295 410,00	16 011 222,00	EUR	3,32
GB00BJFFLV09	CRODA INTERNATIONAL PLC	PROPRE	179 240,00	21 606 241,59	GBP	4,48
FR0000035818	ESKER	PROPRE	29 627,00	10 710 160,50	EUR	2,22
GB00B19NLV48	EXPERIAN PLC	PROPRE	323 938,00	14 014 303,43	GBP	2,91
DK0010272632	GN GREAT NORDIC	PROPRE	182 394,00	10 086 948,34	DKK	2,09
GB0004052071	HALMA PLC	PROPRE	366 675,00	13 976 391,55	GBP	2,90
DE0006231004	INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	PROPRE	298 353,00	12 160 868,28	EUR	2,52
NL0000009827	KONINKLIJKE DSM NV	PROPRE	103 341,00	20 461 518,00	EUR	4,24
CH0013841017	LONZA GROUP AG N	PROPRE	19 330,00	14 208 105,00	CHF	2,95
FR0000120321	L'OREAL SA	PROPRE	35 810,00	14 930 979,50	EUR	3,10
FR0000121261	MICHELIN (CGDE)-SA	PROPRE	83 741,00	12 071 265,15	EUR	2,50
SE0009806607	MUNTERS GROUP AB	PROPRE	1 077 059,00	7 318 569,03	SEK	1,52
FR0011675362	NEOEN SPA	PROPRE	196 150,00	7 485 084,00	EUR	1,55
DK0060534915	NOVO NORDISK	PROPRE	208 098,00	20 565 808,37	DKK	4,27

## ECHQUIER POSITIVE IMPACT EUROPE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
GB00B2B0DG97	RELX PLC	PROPRE	476 640,00	13 593 772,80	EUR	2,82
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	86 501,00	10 803 974,90	EUR	2,24
FR0013154002	SARTORIUS STEDIM BIOTECH	PROPRE	23 826,00	11 493 662,40	EUR	2,38
NO0010708068	SCANSHIP HOLDING ASA	PROPRE	1 897 785,00	4 440 037,91	NOK	0,92
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	126 589,00	21 831 538,94	EUR	4,53
FR0013227113	SOITEC SA	PROPRE	51 444,00	11 070 748,80	EUR	2,30
FR0012757854	SPIE SA	PROPRE	410 019,00	9 315 631,68	EUR	1,93
SE0000112724	SVENSKA CELLULOSA SCA AB	PROPRE	618 573,00	9 659 194,29	SEK	2,00
FR0013333432	THERMADOR GROUPE	PROPRE	120 393,00	12 231 928,80	EUR	2,54
US92826C8394	VISA INC-A	PROPRE	86 019,00	16 391 450,86	USD	3,40
FR0011995588	VOLTALIA SA	PROPRE	365 793,00	7 191 490,38	EUR	1,49
FR0013357621	WAVESTONE SA	PROPRE	133 656,00	7 270 886,40	EUR	1,51
<b>Total Action</b>				<b>475 489 953,70</b>		<b>98,61</b>
<b>O.P.C.V.M.</b>						
FR0014000TH9	ECHQUIER CLIMATE IMPACT EUROPE PART F	PROPRE	2 000,00	2 397 420,00	EUR	0,50
<b>Total O.P.C.V.M.</b>				<b>2 397 420,00</b>		<b>0,50</b>
<b>Total Valeurs mobilières</b>				<b>477 887 373,70</b>		<b>99,11</b>
<b>Liquidités</b>						
<b>AUTRES</b>						
	DEBITEUR DIV EUR	PROPRE	-27 108,72	-27 108,72	EUR	-0,01
<b>Total AUTRES</b>				<b>-27 108,72</b>		<b>-0,01</b>
<b>BANQUE OU ATTENTE</b>						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-65 581,53	-65 581,53	EUR	-0,01
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	3 972 332,73	3 972 332,73	EUR	0,82
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	484 213,11	484 213,11	EUR	0,10
<b>Total BANQUE OU ATTENTE</b>				<b>4 390 964,31</b>		<b>0,91</b>
<b>FRAIS DE GESTION</b>						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-55 869,98	-55 869,98	EUR	-0,01
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-2 856,92	-2 856,92	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-18 184,90	-18 184,90	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-829,31	-829,31	EUR	-0,00
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	-28 074,70	-28 074,70	EUR	-0,01
	PRRETROFDGN-1	PROPRE	3 128,08	3 128,08	EUR	0,00

## ECHIQUIER POSITIVE IMPACT EUROPE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	PRTAXEABON	PROPRE	-1 760,64	-1 760,64	EUR	-0,00
<b>Total FRAIS DE GESTION</b>				<b>-104 448,37</b>		<b>-0,02</b>
<b>Total Liquidites</b>				<b>4 259 407,22</b>		<b>0,88</b>
<b>Coupons</b>						
<b>Action</b>						
GB0004052071	HALMA PLC	ACHLIG	366 675,00	32 102,02	GBP	0,01
<b>Total Action</b>				<b>32 102,02</b>		<b>0,01</b>
<b>Total Coupons</b>				<b>32 102,02</b>		<b>0,01</b>
<b>Total ECHIQUIER POSITIVE IMPACT EUROPE</b>				<b>482 178 882,94</b>		<b>100,00</b>

# ECHIQUIER CLIMATE IMPACT EUROPE

**rapport**  
annuel

COMPARTIMENT D'ÉCHIQUIER IMPACT

<b>Commercialisateur</b>	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
<b>Société de gestion</b>	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
<b>Dépositaire et conservateur</b>	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris.
<b>Centralisateur</b>	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris.
<b>Commissaire aux comptes</b>	MAZARS Exaltis - 61, rue Henri Regnault - 92075 Paris la Défense Cedex. Représenté par M Gilles Dunand-Roux
<b>Administrateurs</b>	Monsieur Thibault COUTURIER SPERARE représentée par Monsieur Antoine De Salins Madame Marie-Sophie L'HELIAS
<b>Président-directeur général</b>	Madame Maroussia ERMENEUX

# Informations concernant les placements et la gestion

## Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Catégorie d'action(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action F	Capitalisation	Capitalisation

## Objectif de gestion :

ECHIQUIER CLIMATE IMPACT EUROPE est un compartiment recherchant la performance à long terme en s'exposant aux marchés des actions européennes au travers d'entreprises qui se distinguent par leur niveau d'avancement sur la prise en compte de leurs enjeux climatiques ainsi par leur bonne gouvernance, la qualité de leur politique sociale et environnementale (ESG).

L'objectif extra-financier est de minimiser les risques et de chercher à capter des opportunités en investissant dans des sociétés matures en matière de développement durable et soucieuses de mettre en place des politiques compatibles avec les enjeux de régulation climatique et environnementale. Cet objectif extra financier est conforme aux dispositions de l'article 9 du Règlement SFDR.

L'objectif extra-financier visera également à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG et climatiques plus particulièrement en engageant avec elles un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration précis et suivis dans le temps.

Aussi, l'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le compartiment ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le compartiment cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui répondent aux critères précis définis dans la stratégie de gestion.

**Indicateur de référence :**

Compte tenu de son objectif de gestion, il n'existe pas d'indicateur de référence pertinent pour le compartiment. L'indicateur sélectionné ci-dessous n'est donc pas représentatif du profil de risque supporté par le compartiment mais est un indicateur de comparaison a posteriori.

La performance du compartiment pourra être comparée à l'indicateur de référence MSCI EUROPE NR. Ce dernier, utilisé uniquement à titre indicatif, est représentatif de l'évolution des marchés des actions des pays les plus développés en Europe. Il est calculé en euros, dividendes réinvestis.

L'administrateur MSCI Limited de l'indice de référence MSCI EUROPE NR est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil de 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que la composition du portefeuille pourra s'éloigner sensiblement de celle de son indicateur de référence.

**Stratégie d'investissement :****1. Stratégies utilisées**

La gestion du compartiment ECHIQUIER CLIMATE IMPACT EUROPE est orientée vers les marchés des actions de l'Union européenne.

ECHIQUIER CLIMATE IMPACT EUROPE applique trois filtres extra-financiers sur sa sélection de valeurs : après l'exclusion des secteurs et pratiques controversés, ces entreprises doivent respecter une note ESG minimum puis un score minimum de Maturité Climat. Les valeurs sont ensuite catégorisées en trois poches reflétant l'implication des entreprises et les efforts consentis en matière de lutte contre le changement climatique. Enfin, une sélection financière est appliquée aboutissant à la construction et la gestion du portefeuille.

La sélection des valeurs s'appuie d'abord sur des critères extra-financiers.

Après l'exclusion des secteurs et pratiques controversés, les deux filtres suivants sont appliqués :

1) L'analyse ESG est effectuée pour chaque émetteur. Elle donne lieu à une notation qui permet d'approfondir notre connaissance des entreprises pour chercher à minimiser les risques et capturer les opportunités attachées à l'investissement. Cette notation est préalable à l'investissement. La gouvernance et les politiques mises en place par les sociétés en matière d'environnement et de ressources humaines sont au cœur de cette analyse.

Les exemples d'indicateurs retenus pour chacun des critères E, S et G sont les suivants :

- Indicateurs environnementaux : politique environnementale et actions, résultats des plans d'action mis en place par l'entreprise, exposition des fournisseurs aux risques environnementaux, impact positif ou négatif des produits sur l'environnement.
- Indicateurs sociaux : attractivité de la marque employeur, fidélisation des employés, lutte contre la discrimination, protection des salariés, exposition des fournisseurs aux risques sociaux, relations avec la société civile.
- Indicateurs de gouvernance : compétence de l'équipe dirigeante, contre-pouvoirs, respect des actionnaires minoritaires, éthique des affaires.

La note ESG est basée sur 10 points et est attribuée à chaque émetteur. Celle-ci est composée de la façon suivante :

- Gouvernance : La note de "Gouvernance" représente environ 60% de la note ESG globale. Il s'agit d'un parti pris historique de La Financière de l'Echiquier qui attache depuis sa création une importance particulière à ce sujet.
- Environnement et Social : Les critères sociaux et environnementaux sont rassemblés en une note de "Responsabilité". Le calcul de celle-ci tient compte du type de société concernée :
  - pour les valeurs industrielles : les critères sociaux et environnementaux sont équipondérés au sein de la note de "Responsabilité".
  - pour les valeurs de service : la note "Social" contribue à hauteur de 2/3 dans la note de "Responsabilité" tandis que la note "Environnement" représente 1/3 de la note de "Responsabilité".

La note ESG peut être réduite en cas de controverse significative. La note ESG minimale est fixée à 6/10 pour ce compartiment.

Une approche de sélectivité minimale de 20% est appliquée au filtre ESG.

2) L'analyse des enjeux climatiques des entreprises est réalisée pour chaque émetteur au travers d'une méthodologie propriétaire appelée Maturité Climat. Il s'agit d'identifier et de quantifier le niveau d'avancement d'une entreprise sur la prise en compte des enjeux climatiques contribuant à minimiser les risques attachés à l'investissement ainsi qu'à maximiser les opportunités que l'entreprise peut capturer dans ce domaine.

Les exemples d'indicateurs retenus pour le critère de Maturité Climat sont les suivants :

- Engagement Climatique : existence d'une feuille de route Climat, intégration des enjeux climatiques au niveau des fournisseurs, trajectoire d'émission de CO2 et adhésion à des initiatives ou reconnaissances externes.
- Gouvernance Climatique : organe de suivi de la stratégie Climat, intégration de critères climatiques dans les schémas de rémunération des dirigeants, niveau d'expertise climatique au sein des instances dirigeantes et prise en compte des risques climatiques spécifiques.

- Transition Juste : conséquences sur l'emploi et accessibilité des produits et services résultant de la trajectoire climatique de l'entreprise.

Le score de Maturité Climat est basé sur une échelle de 0% à 100% et est attribué à chaque émetteur. Celui-ci est composé de la façon suivante :

- Engagement Climatique : représente 60% du score total.
- Gouvernance Climatique : représente 30% du score total.
- Transition Juste : représente 10% du score total.

L'Engagement climatique regroupe l'ensemble des mesures et des résultats de l'entreprise dans sa démarche de trajectoire climatique. Nous analysons avec ce critère, la qualité de la feuille de route environnementale de l'entreprise et ses émissions de gaz à effet de serre passées et à venir sur toute sa chaîne de valeur.

La Gouvernance climatique présente le niveau de la hiérarchie qui impulse la trajectoire climatique au sein de l'entreprise et la qualité de la prise en compte des risques climatiques associés. Nous analysons avec ce critère, dans quelle mesure l'entreprise possède une gouvernance compatible avec son engagement climatique.

La Transition juste est un concept qui vise à rendre compatible la transition énergétique et écologique avec les aspects sociaux qu'elle impacte (conséquences sur l'emploi et l'accessibilité des produits). Nous analysons avec ce critère, l'exposition et la gestion de cet enjeu par l'entreprise.

Cette répartition est amenée à évoluer dans le temps pour tenir compte du contexte macroéconomique et climatique. Les pondérations seront mises à jour dans le Code de Transparence de La Financière de l'Echiquier disponible sur le site internet [www.lfde.com](http://www.lfde.com).

Le score de Maturité Climat peut être réduit en cas de controverse significative.

Le score minimum de Maturité Climat est fixé à 40% pour ce compartiment.

Une approche de sélectivité minimale de 20% est appliquée au filtre de Maturité Climat.

ECHIQUIER CLIMATE IMPACT EUROPE s'attache à sélectionner au sein de son univers d'investissement (valeurs européennes de toutes tailles de capitalisation boursière), les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier (approche « best in universe ») ou celles démontrant une amélioration continue de leurs pratiques dans le temps (approche « best efforts»). Il s'agit pour nous d'évaluer si l'entreprise s'inscrit dans une réelle démarche de progrès en se fixant des objectifs ambitieux sur le plan ESG et Climat. A noter que l'approche peut induire un biais sectoriel par rapport à l'indice de référence (sur ou sous-représentation de certains secteurs).

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le compartiment ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le compartiment cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui répondent aux critères précis définis ci-dessus.

Le taux de notation ESG et Maturité Climat des entreprises en portefeuille devra toujours être égal à 100%.

Dans le cas où une entreprise verrait sa note ESG ou son score de Maturité Climat baisser en dessous du minimum requis par la société de gestion pour le compartiment, la position sur l'émetteur serait cédée dans le meilleur intérêt des porteurs de parts/actionnaires.

Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans le compartiment et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence de La Financière de l'Echiquier disponible sur le site internet [www.lfde.com](http://www.lfde.com).

Après l'application de ces trois filtres extra-financiers, l'équipe de gestion catégorise les émetteurs en trois poches :

- Poche Solutions : constituée des entreprises qui génèrent une partie significative de leur chiffre d'affaires avec des produits et services contribuant à réduire les émissions de CO2 de leurs clients.
- Poche Pionniers : constituée des entreprises de tous secteurs qui ont un score de Maturité Climat très élevé et qui ont d'ores et déjà pris des engagements Climat très ambitieux.
- Poche Transition : constituée des entreprises qui ont commencé leur démarche Climat mais dont l'engagement reste à formaliser ou dont les efforts en faveur du climat n'ont pas encore produit de résultats concrets. Nous considérons qu'une transition de l'intégralité des acteurs économiques est indispensable. Pour s'assurer d'une trajectoire climatique robuste et pérenne, l'engagement et le dialogue actionnarial sont renforcés pour cette poche : en plus des axes de progrès proposés lors de l'analyse ESG, un à deux axes de progrès climatiques supplémentaires sont systématiquement proposés.

Au moins 60% du portefeuille devra être investi dans les poches Solutions et Pionniers.

La sélection de ces titres intègre des données climatiques. Il s'agit notamment de « température » et de la « part verte » des entreprises.

L'analyse et le suivi de ces données permet de piloter le poids des poches et de sélectionner les titres qui contribueront le mieux à l'atteinte d'une trajectoire climatique de l'économie européenne responsable.

La notion de trajectoire climatique de l'économie européenne est définie comme la mesure des émissions de CO2 induites par les activités productrices et l'utilisation des produits des entreprises cotées en Europe.

Ainsi l'effort recherché par le compartiment est de limiter les émissions de CO2 au niveau de la chaîne de valeur de l'entreprise prise individuellement quelle que soit son implémentation locale pourvue qu'elle soit cotée en Europe.

La notion de température est définie comme l'expression synthétique de la trajectoire climatique d'une entreprise. Le calcul de la température intègre les émissions de gaz à effet de serre (GES) présentes et à venir issues des activités et de l'utilisation des produits de l'entreprise. Si les émissions de GES présentes et à venir sont élevées, la température de l'entreprise sera élevée et inversement. Le terme température fait référence au réchauffement planétaire causé par l'augmentation de la quantité de GES dans l'atmosphère mais à l'échelle d'une entreprise il s'agit d'un calcul théorique et sujet à de nombreuses hypothèses qui permet simplement de donner un repère sans exprimer une réalité météorologique.

La part verte, quant à elle, est le pourcentage du chiffre d'affaires d'une entreprise qui correspond à des activités dites vertes au sens de la Taxonomie Européenne.

Il existe une limite méthodologique sur le plan extra-financier de la catégorisation des entreprises par poches. Des seuils et critères différents sont appliqués aux entreprises dans chaque poche. Cela implique que les profils extra-financiers des entreprises peuvent être différents dans chaque poche, dans le respect des filtres ESG et de Maturité Climat.

La sélection finale des valeurs s'appuie sur des critères financiers.

ECHIQUEUR CLIMATE IMPACT EUROPE met en œuvre une gestion active et discrétionnaire qui s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres « stock picking » obtenue au travers d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le compartiment investit.

Une analyse fondamentale de chaque dossier est mise en œuvre, et porte notamment sur plusieurs critères que sont notamment :

- la qualité de sa structure financière,
- la visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise,
- les perspectives de croissance de son métier,
- et les opportunités de valorisation sur le titre.

En fonction des convictions du gérant, la construction du portefeuille peut conduire à un portefeuille concentré (moins de 50 valeurs).

Enfin dans le cadre de la gestion de trésorerie, le compartiment se réserve la possibilité d'investir :

- en titres de créances négociables réputés « investment grade » à hauteur de 25 % maximum de l'actif.
- en actions d'OPCVM français et/ou européens et en actions de fonds d'investissement à vocation générale dans la limite de 10 %.

Le compartiment pourra être exposé au risque de change jusqu'à 25% de son actif.

### **2. Les actifs (hors dérivés)**

#### **a) Les actions :**

Afin de permettre l'éligibilité du compartiment au PEA, celui-ci est investi en permanence à hauteur de 75 % en actions européennes, les 25% restants pouvant être investis sur des actions hors Union Européenne.

L'investissement maximal en petites et moyennes capitalisations sera de 60% (inférieure de 10 milliards d'euros).

#### **b) Titres de créances et instruments du marché monétaire :**

Dans la limite de 25 %, le compartiment peut investir :

- dans des titres de créances négociables, l'échéance maximum des titres de créances utilisés dans le cadre de la gestion de la trésorerie sera de 5 ans. Les titres court terme ainsi utilisés bénéficient d'une notation Standard & Poor's court terme « Investment grade » ou notation équivalente dans une autre agence de notation. Les TCN réputés "spéculatifs" ou non notés sont autorisés dans la limite de 10%.
- dans des titres obligataires. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à la qualité de crédit des entreprises émettant ces titres. Les titres concernés sont des titres réputés « Investment grade » à savoir notés au minimum BBB- par Standard & Poor's ou équivalent ou considérés comme tels par l'équipe de gestion. La maturité maximum des titres obligataires est de 10 ans. Les obligations réputées « spéculatives » ou non notées sont autorisées dans la limite de 10%. La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés.

Lors de l'acquisition et du suivi en cours de vie des titres, l'appréciation du risque de crédit repose sur la recherche et l'analyse interne de La Financière de l'Echiquier ainsi que sur les notations proposées par les agences.

Lorsque les titres sont réputés spéculatifs ou non notés, leurs émetteurs appartiennent à des groupes suivis par la recherche interne de La Financière de l'Echiquier.

Les notations mentionnées ci-dessus sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être légèrement modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

### **3. Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs**

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en actions ou parts d'OPCVM français et/ou européens et en fonds d'investissement à vocation générale de droit français. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF.

Le compartiment peut investir dans des OPC de la société de gestion ou d'une société liée.

### **4. Instruments dérivés**

Néant.

### **5. Titres intégrant des dérivés**

Le gérant pourra investir sur des titres intégrant des dérivés (warrants, bon de souscription, obligations convertibles, etc...) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré.

Aucune contrainte de notation ne s'applique aux obligations convertibles.

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisation), change, titres et valeurs mobilières assimilés ou indices dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Le recours à des titres intégrant des dérivés sera justifié notamment par la volonté du gérant d'optimiser la couverture ou, le cas échéant, la dynamisation du portefeuille en réduisant le coût lié à l'utilisation de ces instruments financiers afin d'atteindre l'objectif de gestion.

Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne pourra dépasser plus de 10% de l'actif net.

Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat.

### **6. Dépôts**

Néant.

### **7. Emprunt d'espèces**

Le compartiment pourra recourir aux emprunts d'espèces à titre temporaire à hauteur de 10 % maximum de son actif net afin de réaliser l'objectif de gestion et d'assurer la gestion des flux de souscriptions/rachats.

### **8. Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres**

Néant.

#### **Profil de risque :**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

#### **Risque de perte en capital :**

La perte en capital se produit lors de la vente d'une action à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

#### **Risque actions :**

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

#### **Risques lié à l'investissement dans des actions de petite et moyenne capitalisation :**

Sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

#### **Risque de change :**

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

#### **Risque de gestion discrétionnaire :**

Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

#### **Risque de taux :**

La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

#### **Risque de crédit :**

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

**Risque de durabilité ou risque lié à l'investissement durable :** Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance durable (par exemple, le changement climatique, la santé et la sécurité, les entreprises qui ne respectent pas les règles, telles que des sanctions pénales graves, etc.) qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement de l'OPCVM, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

### **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

#### **Souscripteurs concernés :**

Action A : Tous souscripteurs

Action G : Réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers

Action I : Réservée aux investisseurs institutionnels

Action F : Souscripteurs fondateurs

#### **Profil de l'investisseur type :**

Le compartiment s'adresse à des personnes physiques ou des investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention d'actions d'un tel compartiment, risque élevé dû à l'investissement en actions européennes.

ECHIQUIER CLIMATE IMPACT EUROPE peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier.

ECHIQUIER CLIMATE IMPACT EUROPE peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ECHIQUIER CLIMATE IMPACT EUROPE dépend de la situation personnelle de l'actionnaire. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du compartiment.

#### **Durée de placement recommandée**

Supérieure à 5 ans.

#### **Dominante fiscale :**

Le compartiment est éligible au PEA.

#### **Indications sur le régime fiscal :**

Le prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) d'un compartiment de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'action(s) de compartiments de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'action(s) de compartiments de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat d'action(s) d'un compartiment de la SICAV.

La SICAV propose au travers des différents compartiments des actions de capitalisation, il est recommandé à chaque investisseur de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans son pays de résidence, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas ...). Les règles applicables aux investisseurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la réglementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les investisseurs pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les investisseurs à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les investisseurs sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les investisseurs pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

***Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.***

- *La valeur liquidative du compartiment est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet [www.lfde.com](http://www.lfde.com) ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.*
- *Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 17 novembre 2020.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 17 novembre 2020.*
- *Date de création de la Sicav : 15 décembre 2020.*
- *Date de création du compartiment : 15 décembre 2020.*

# rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2021 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2021. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion de la Sicav durant cet exercice.

Les marchés terminent l'année 2021 sur leurs plus hauts niveaux, alors qu'ils estiment que la crise sanitaire toucherait à sa fin avec le variant Omicron. L'économie européenne confirme son rebond cette année malgré des secteurs toujours lourdement touchés par la pandémie ce qui entraîne notamment le retour de l'inflation. Tout au long de l'année, la volonté des banques centrales de vouloir remonter progressivement les taux, notamment aux Etats-Unis, a contribué à de nombreuses rotations sectorielles d'une violence rarement vue dans le passé.

Sur l'ensemble de l'année 2021, Echiquier Climate Impact Europe gagne 15.23% (+17.44% pour la part I) vs +25.13% pour le MSCI EUROPE soit une sous-performance de 990 bps. Le fonds a fortement souffert de la forte rotation factorielle des marchés au 1er trimestre tirée avant tout par des secteurs peu représentés dans le fonds par construction (Banques, Energie, Luxe, Matériaux polluants). Le processus d'investissement du fonds lui permet de s'exposer à presque tous les secteurs mais en cherchant un ou des pionniers, ce qui explique la sous-pondération sur certains secteurs où il n'y a pas d'entreprises offrant des solutions directes à la transition énergétique (Banques, Santé, Luxe notamment). Cette rotation s'est accompagnée d'une forte correction des titres renouvelables, très présents dans le portefeuille (VOLTALIA, SCATEC, ORSTED, EDPR ou NESTE, notre seule exposition sur le secteur de l'Energie mais qui se comporte comme une « clean tech » compte tenu de sa transition vers la production de diesel renouvelable). Par la suite, le portefeuille est resté vulnérable aux rotations tout au long de l'année, mais en les absorbant mieux qu'au 1er trimestre qui a donné 80% de la sous-performance annuelle. Les pires contributeurs à la performance sur 2021 ont été ORSTED (-86bps), ALSTOM (-79bps), WORLDLINE (-77bps) et SCATEC SOLAR (-73bps). A l'inverse, les meilleurs contributeurs sont SIKA (+212bps), STO (+160bps), VEOLIA (+150bps) et SCHNEIDER ELECTRIC (+145bps).

## Performances parts vs Indice

FR0013517273	ECHIQUIER CLIMATE IMPACT EUROPE A	15,231%	25,129%
FR0013517281	ECHIQUIER CLIMATE IMPACT EUROPE G	16,384%	25,129%
FR0013517299	ECHIQUIER CLIMATE IMPACT EUROPE I	16,858%	25,129%
FR0014000TH9	ECHIQUIER CLIMATE IMPACT EUROPE F	17,441%	25,129%

## Mouvements principaux :

**Achats :** CRODA (GB00BJFFLV09) – NESTLE (CH0038863350)

**Ventes :** SCATEC SOLAR (NO0010715139) -WORLDLINE (FR0011981968)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR

## Renseignements réglementaires :

- Votre OPC n'a pas d'engagement sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC ne détient des parts d'OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées.

## Présentation de notre politique générale :

Depuis 2007, La Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions La Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

**Politique ESG :**

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

<https://www.lfde.com/la-societe/investissement-responsable/>

**Politique d'exécution des ordres :**

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

- 1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution
- 2 - aide à la rencontre des entreprises
- 3 - le bon dénouement des opérations
- 4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par La Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion.

**Politique de vote :**

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Suite à la transposition de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (ou « Directive OPCVM 5 »), l'ESMA a adopté le 31 mars 2016, ses orientations sur les dispositions relatives à la rémunération des gérants d'OPCVM. Les orientations s'appliquent aux sociétés de gestion d'OPCVM à compter du 1er janvier 2017, pour les bonus payés en 2018.

Dans ce cadre, LFDE a mis à jour sa politique de rémunération. La Financière de l'Echiquier a adapter sa politique de rémunération sur la composante variable, afin de permettre une gestion saine et efficace des risques mais également de permettre un contrôle des comportements des collaborateurs exposés dans leur fonction, à la prise de risque.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des investisseurs dans ces OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération a été mise en place afin de :

- supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ;
- supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché dans lequel elle opère ;
- assurer l'attractivité, le développement et la conservation d'employés motivés et qualifiés.

Le personnel de LFDE perçoit une rémunération comprenant une composante fixe et une composante variable, dûment équilibrées, faisant l'objet d'un examen annuel et basées sur la performance individuelle ou collective. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par les Administrateurs de la Société de Gestion. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : [www.lfde.com](http://www.lfde.com). Une copie manuscrite de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

**Données 2021 :**

En Poste			Différé	
Nombre de Brut annuel 2021	Somme de Brut annuel 2021 (12 mois)	Somme de Bonus 2021 (versé 01/2022) Estimé	Nb	Mtt variable différé
111	7 597 560	3 746 000		
30	4 225 000	5 489 000		
<b>141</b>	<b>11 822 560</b>	<b>9 235 000</b>	dont => 12,00	1 887 500

*brut annuel sans prorata de durée*

**LEI de l'OPC : 9695009G6XL6BB302Y88**

L'OPC promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 dit "Règlement SFDR".

Les objectifs extra-financiers de l'OPC consistent dans le cadre de la gestion du fonds à :

- Mener une analyse ESG sur les émetteurs (minimum 90% de l'actif net)
- Mener une approche d'exclusion basée sur des exclusions sectorielles et normatives
- Mettre en œuvre un filtre basé sur des convictions ESG (existence d'une note minimum, 6/10 pour ce fonds)
- Disposer d'un taux de sélectivité (réduction de l'univers d'investissement) > 20%.

De plus, l'équipe de gestion prend en compte les principales incidences négatives en matière de durabilité dans ses décisions d'investissement.

La note ESG est sur 10 et est attribuée à chaque émetteur.

Celle-ci est composée de la façon suivante :

- **Gouvernance** : La note de Gouvernance représente environ 60% de la note ESG globale. Il s'agit d'un parti pris historique de La Financière de l'Echiquier qui attache depuis sa création une importance particulière à ce sujet.
- **Environnement et Social** : Les critères sociaux et environnementaux sont rassemblés en une note de Responsabilité. Le calcul de celle-ci tient compte du type de société concernée :
  - pour les valeurs industrielles : les critères sociaux et environnementaux sont équipondérés au sein de la note de Responsabilité.
  - pour les valeurs de service : la note "Social" contribue à hauteur de 2/3 dans la note de "Responsabilité" tandis que la note "Environnement" représente 1/3 de la note de "Responsabilité".

De plus, l'équipe de gestion mène une analyse des enjeux climatiques des entreprises pour chaque émetteur au travers d'une méthodologie propriétaire appelée Maturité Climat. Il s'agit d'identifier et de quantifier le niveau d'avancement d'une entreprise sur la prise en compte des enjeux climatiques. Les exemples d'indicateurs retenus pour le critère de Maturité Climat sont les suivants :

- **Engagement Climatique** : existence d'une feuille de route Climat, intégration des enjeux climatiques au niveau des fournisseurs, trajectoire d'émission de CO2 et adhésion à des initiatives ou reconnaissances externes.
- **Gouvernance Climatique** : organe de suivi de la stratégie Climat, intégration de critères climatiques dans les schémas de rémunération des dirigeants, niveau d'expertise climatique au sein des instances dirigeantes et prise en compte des risques climatiques spécifiques.
- **Transition Juste** : conséquences sur l'emploi et accessibilité des produits et services résultant de la trajectoire climatique de l'entreprise. Le score de Maturité Climat est basé sur une échelle de 0% à 100% et est attribué à chaque émetteur. Celui-ci est composé de la façon suivante :
  - Engagement Climatique : représente 60% du score total.
  - Gouvernance Climatique : représente 30% du score total.
  - Transition Juste : représente 10% du score total.

Le score de Maturité Climat peut être réduit en cas de controverse significative. Le score minimum de Maturité Climat est fixé à 40% pour ce compartiment. Une approche de sélectivité minimale de 20% est appliquée au filtre de Maturité Climat.

Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans l'OPC et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence de La Financière de l'Echiquier disponible sur le site internet [www.lfde.com](http://www.lfde.com).

Au 31 décembre 2021, la note globale du portefeuille est de 7,2/10. Elle était de 7,1/10 au 31 mars 2021.

Au 31 décembre 2021, le taux de sélectivité a été de 56,9%, il était de 55,19% au 31 mars 2021.

Au 31 décembre 2021, le score Maturité Climat a été de 67/100, il était de 68/100 au 31 mars 2021.

Au cours de l'exercice, ces données ont évolué de la manière suivante

	<b>Notation ESG</b>	<b>Taux sélectivité</b>	<b>Score Maturité Climat</b>
31/03/2021	7,1/10	55,19%	68/100
30/06/2021	7,2/10	53,70%	67/100
30/09/2021	7,2/10	52,70%	67/100
31/12/2021	7,2/10	56,90%	67/100

Au 31 décembre 2021, les investissements réalisés dans l'OPC sont alignés à hauteur de % avec les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental (Taxonomie).

**comptes**  
annuels

# BILANactif

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>48 152 833,51</b>	<b>11 875 542,71</b>
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	48 152 833,51	11 875 542,71
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>212,83</b>	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	212,83	-
<b>Comptes financiers</b>	<b>1 204 930,17</b>	<b>1 069 282,81</b>
Liquidités	1 204 930,17	1 069 282,81
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>49 357 976,51</b>	<b>12 944 825,52</b>

# BILAN passif

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	49 508 952,35	12 973 468,82
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-448 607,21	-26 207,36
• Résultat de l'exercice	288 184,41	-3 263,53
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>49 348 529,55</b>	<b>12 943 997,93</b>
<b>Instruments financiers</b>	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>9 446,96</b>	<b>827,59</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	9 446,96	827,59
<b>Comptes financiers</b>	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>49 357 976,51</b>	<b>12 944 825,52</b>

# HORS-bilan

31.12.2021

31.12.2020

Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

# COMPTE de résultat

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	344 356,92	1 066,05
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>344 356,92</b>	<b>1 066,05</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-6 211,31	-
• Autres charges financières	-110,02	-
<b>Total (II)</b>	<b>-6 321,33</b>	<b>-</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>338 035,59</b>	<b>1 066,05</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-234 026,41	-4 262,18
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>104 009,18</b>	<b>-3 196,13</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	184 175,23	-67,40
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>288 184,41</b>	<b>-3 263,53</b>





Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Commission de surperformance	Actif net	Action A Néant
		Action G Néant
		Action I Néant
		Action F Néant

(\*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392%. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Une partie des frais de gestion est reversée à la Fondation Groupe Primonial sous l'égide de la Fondation de France ou est reversée directement à une autre association.

La répartition est portée à la connaissance du Conseil d'Administration de la SICAV et tout investisseur peut demander une information plus détaillée à La Financière de l'Echiquier.

Le don réalisé au profit de cette fondation peut offrir à la société de gestion un droit à une exonération fiscale.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier sont imputées au compartiment.

En sus des frais ci-dessus, d'autres frais peuvent être supportés par le compartiment dans certaines circonstances tels que des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, sous réserve que ces frais soient systématiquement inférieurs aux montants recouverts.

De plus, des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au compartiment. Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société de gestion.

#### Devise de comptabilité

La devise de comptabilisation du compartiment est l'Euro.

#### Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

#### Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

#### Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

#### Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

**Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions**

<b>Catégorie d'action(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectations des plus-values nettes réalisées</b>
Action A	Capitalisation	Capitalisation
Action G	Capitalisation	Capitalisation
Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action F	Capitalisation	Capitalisation



# 2 évolutionactif net

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>12 943 997,93</b>	<b>-</b>
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	46 701 481,12	12 698 492,91
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-14 995 544,98	-5 010,50
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	898 149,92	-
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 311 219,61	-
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-78 744,64	-23 784,11
Différences de change	206 390,16	10 134,17
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	4 880 010,47	267 361,59
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	5 147 372,06	267 361,59
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	267 361,59	-
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	104 009,18	-3 196,13
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>49 348 529,55</b>	<b>12 943 997,93</b>

# 3 compléments d'information

## 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

### 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 204 930,17
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 204 930,17	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

### 3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	CHF	GBP	SEK	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	4 335 504,44	3 752 354,68	2 114 902,62	1 950 405,54
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

### 3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>	<b>212,83</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Souscriptions à recevoir	212,83
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
<b>Dettes</b>	<b>9 446,96</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Rachat à payer	5 288,17
Frais provisionnés	4 158,79
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

**3.6. Capitaux propres**

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action A / FR0013517273	51 192,936	5 619 214,52	11 220,842	1 257 189,10
Action F / FR0014000TH9	29 348,642	32 656 396,85	5 134,974	5 765 408,07
Action G / FR0013517281	4 143,976	471 446,53	-	-
Action I / FR0013517299	7 163	7 954 423,22	7 163	7 972 947,81
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0013517273		-		-
Action F / FR0014000TH9		-		-
Action G / FR0013517281		-		-
Action I / FR0013517299		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0013517273		-		-
Action F / FR0014000TH9		-		-
Action G / FR0013517281		-		-
Action I / FR0013517299		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0013517273		-		-
Action F / FR0014000TH9		-		-
Action G / FR0013517281		-		-
Action I / FR0013517299		-		-

**3.7. Frais de gestion**

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
---	---

Catégorie d'action :	
----------------------	--

Action A / FR0013517273	2,38
-------------------------	------

Action F / FR0014000TH9	0,50
-------------------------	------

Action G / FR0013517281	1,39
-------------------------	------

Action I / FR0013517299	1,00
-------------------------	------

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
--	---------

Catégorie d'action :	
----------------------	--

Action A / FR0013517273	-
-------------------------	---

Action F / FR0014000TH9	-
-------------------------	---

Action G / FR0013517281	-
-------------------------	---

Action I / FR0013517299	-
-------------------------	---

Rétrocession de frais de gestion :	
------------------------------------	--

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
--	---

- Ventilation par Opc "cible" :	
---------------------------------	--

- Opc 1	-
---------	---

- Opc 2	-
---------	---

- Opc 3	-
---------	---

- Opc 4	-
---------	---

**3.8. Engagements reçus et donnés**

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....néant

**3.9. Autres informations**

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc -

- autres instruments financiers -

**3.10. Tableau d'affectation du résultat** *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	31.12.2021	31.12.2020
<b>Affectation du résultat</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	288 184,41	-3 263,53
<b>Total</b>	<b>288 184,41</b>	<b>-3 263,53</b>

Action A / FR0013517273	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-58 216,56	-1 363,34
<b>Total</b>	<b>-58 216,56</b>	<b>-1 363,34</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

Action F / FR0014000TH9	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	341 917,94	-1 355,90
<b>Total</b>	<b>341 917,94</b>	<b>-1 355,90</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

Action G / FR0013517281	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	22,46	-187,52
<b>Total</b>	<b>22,46</b>	<b>-187,52</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

Action I / FR0013517299	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	4 460,57	-356,77
<b>Total</b>	<b>4 460,57</b>	<b>-356,77</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

**3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes***(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	31.12.2021	31.12.2020
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-448 607,21	-26 207,36
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-448 607,21</b>	<b>-26 207,36</b>

Action A / FR0013517273	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-57 559,53	-2 895,04
<b>Total</b>	<b>-57 559,53</b>	<b>-2 895,04</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action F / FR0014000TH9	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-372 613,16	-20 646,67
<b>Total</b>	<b>-372 613,16</b>	<b>-20 646,67</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action G / FR0013517281	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-7 604,29	-601,02
<b>Total</b>	<b>-7 604,29</b>	<b>-601,02</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action I / FR0013517299	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-10 830,23	-2 064,63
<b>Total</b>	<b>-10 830,23</b>	<b>-2 064,63</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

### 3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 15 décembre 2020.

Devise					
EUR	<b>31.12.2021</b>	31.12.2020	-	-	-
<b>Actif net</b>	<b>49 348 529,55</b>	12 943 997,93	-	-	-

Action A / FR0013517273	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>31.12.2021</b>	31.12.2020	-	-	-
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>53 994,3</b>	14 022,206	-	-	-
<b>Valeur liquidative</b>	<b>117,42</b>	101,9	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>-2,14</b>	-0,30	-	-	-

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action F / FR0014000TH9	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>31.12.2021</b>	31.12.2020	-	-	-
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>34 213,668</b>	10 000	-	-	-
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1 197,75</b>	1 019,87	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>-0,89</b>	-2,20	-	-	-

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

## ECHIQUIER CLIMATE IMPACT EUROPE

Action G / FR0013517281	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>31.12.2021</b>	31.12.2020			
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>7 054,976</b>	2 911	-	-	-
<b>Valeur liquidative</b>	<b>118,63</b>	101,93	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>-1,07</b>	-0,27	-	-	-

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action I / FR0013517299	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>31.12.2021</b>	31.12.2020			
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>1 000</b>	1 000	-	-	-
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1 191,53</b>	1 019,64	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>-6,36</b>	-2,42	-	-	-

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

# 4 inventaire au 31.12.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
ES0125220311	ACCIONA SA	PROPRE	5 845,00	982 544,50	EUR	1,99
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	9 063,00	1 389 539,16	EUR	2,82
NO0010890304	AKER CARBON CAPTURE ASA	PROPRE	315 301,00	868 167,28	NOK	1,76
SE0000695876	ALFA LAVAL	PROPRE	32 000,00	1 132 732,36	SEK	2,30
DE0008404005	ALLIANZ SE-NOM	PROPRE	7 750,00	1 609 287,50	EUR	3,26
FR0010220475	ALSTOM	PROPRE	17 650,00	551 033,00	EUR	1,12
FR0014005AL0	ANTIN INFRASTRUCTURE PARTNERS	PROPRE	28 045,00	967 552,50	EUR	1,96
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	2 480,00	1 752 616,00	EUR	3,55
GB0009895292	ASTRAZENECA PLC	PROPRE	17 204,00	1 778 332,07	GBP	3,60
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	27 809,00	1 689 952,93	EUR	3,42
ES0105066007	CELLNEX TELECOM S.A.	PROPRE	26 954,00	1 379 505,72	EUR	2,80
NL0010583399	CORBION	PROPRE	18 710,00	775 342,40	EUR	1,57
GB00BJFFLV09	CRODA INTERNATIONAL PLC	PROPRE	16 376,00	1 974 022,61	GBP	4,00
FR0014003TT8	DASSAULT SYSTEMES SE	PROPRE	30 350,00	1 587 608,50	EUR	3,22
DE0005552004	DEUTSCHE POST AG-NOM	PROPRE	32 614,00	1 843 995,56	EUR	3,74
ES0127797019	EDP RENOVAVEIS	PROPRE	64 365,00	1 409 593,50	EUR	2,86
ES0144580Y14	IBERDROLA SA	PROPRE	137 627,00	1 432 697,07	EUR	2,90
DE0006231004	INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	PROPRE	27 722,00	1 129 948,72	EUR	2,29
FR0000121485	KERING	PROPRE	1 497,00	1 058 229,30	EUR	2,14
NL0000009827	KONINKLIJKE DSM NV	PROPRE	9 892,00	1 958 616,00	EUR	3,97
FR0000120321	L'OREAL SA	PROPRE	3 976,00	1 657 793,20	EUR	3,36
FR0000121261	MICHELIN (CGDE)-SA	PROPRE	8 033,00	1 157 956,95	EUR	2,35
FI0009013296	NESTE CORPORATION	PROPRE	19 153,00	830 474,08	EUR	1,68
CH0038863350	NESTLE SA	PROPRE	15 843,00	1 948 590,38	CHF	3,95
FR0010112524	NEXITY REIT	PROPRE	26 727,00	1 104 894,18	EUR	2,24

## ECHIQUIER CLIMATE IMPACT EUROPE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DE000A0D6554	NORDEX	PROPRE	36 002,00	500 787,82	EUR	1,01
DK0060094928	ORSTED SH	PROPRE	9 637,00	1 082 238,26	DKK	2,19
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	8 551,00	1 068 019,90	EUR	2,16
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	12 985,00	2 239 393,10	EUR	4,54
CH0418792922	SIKA LTD	PROPRE	6 505,00	2 386 914,06	CHF	4,84
FR0013227113	SOITEC SA	PROPRE	5 064,00	1 089 772,80	EUR	2,21
DE000A0LR936	STEICO	PROPRE	7 006,00	787 474,40	EUR	1,60
DE0007274136	STO AG VORZ. PFD	PROPRE	5 493,00	1 213 953,00	EUR	2,46
SE0000112724	SVENSKA CELLULOSA SCA AB	PROPRE	62 898,00	982 170,26	SEK	1,99
FI0009900682	VAISALA OY A	PROPRE	24 355,00	1 298 121,50	EUR	2,63
FR0000124141	VEOLIA ENVIRONNEMENT	PROPRE	47 519,00	1 532 962,94	EUR	3,11
<b>Total Action</b>				<b>48 152 833,51</b>		<b>97,58</b>
<b>Total Valeurs mobilières</b>				<b>48 152 833,51</b>		<b>97,58</b>
<b>Liquidités</b>						
<b>BANQUE OU ATTENTE</b>						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-5 288,17	-5 288,17	EUR	-0,01
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	1 204 930,17	1 204 930,17	EUR	2,44
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	212,83	212,83	EUR	0,00
<b>Total BANQUE OU ATTENTE</b>				<b>1 199 854,83</b>		<b>2,43</b>
<b>FRAIS DE GESTION</b>						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-1 660,49	-1 660,49	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-2 244,02	-2 244,02	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-123,77	-123,77	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-130,51	-130,51	EUR	-0,00
<b>Total FRAIS DE GESTION</b>				<b>-4 158,79</b>		<b>-0,01</b>
<b>Total Liquidités</b>				<b>1 195 696,04</b>		<b>2,42</b>
<b>Total ECHIQUIER CLIMATE IMPACT EUROPE</b>				<b>49 348 529,55</b>		<b>100,00</b>